

LES RETRAITES

UN CHOIX

POLITIQUE



LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !



UN RÉGIME DE RETRAITE POUR TOUTES ET TOUS

1673 : Le 1^{er} régime de retraite
Quelques régimes spéciaux

1910 : retraites ouvrières et paysannes

1945 : Sécurité sociale
Des régimes complémentaires
Le minimum vieillesse

1970-1982
Relèvement du niveau des pensions
Les retraites complémentaires obligatoires
Retraites à 60 ans

LES RÉGIMES DE RETRAITES : PRIVÉ ET PUBLIC

Pour un·e salarié·e du secteur privé ou sous contrat droit public

Pour un·e fonctionnaire

3^{ème} étage: retraite par capitalisation

optionnel

2^{ème} étage : régime complémentaire

Selon l'activité professionnelle :
Agirc-Arrco, Ircantec

2^{ème} étage : RAFP

1^{er} étage: régime général

50% max du salaire de référence

1^{er} étage: pension FP

75% max du salaire de référence

DES CONTRE-RÉFORMES, UNE CONTINUITÉ

1987, 1993, 2003,
2010, 2014

Impact négatif des
ces réformes sur le
montant des
pensions



2003

Allongement de la durée d'assurance

baisse du taux d'une annuité

Décote

1,25 % par trimestre manquant, limitée à 25%

Modification des droits
liés aux enfants

Création de la RAFP



LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !

2010

Décalage des bornes d'âge

Age d'ouverture des droits	55 ans ► 57 ans	60 ans ► 62 ans
----------------------------	-----------------	-----------------

Age limite	60 ans ► 62 ans	65 ans ► 67 ans
------------	-----------------	-----------------

Des « spécificités » Fonction publique

- Dispositif parents de 3 enfants
- Validation des services auxiliaires
- Hausse des cotisations
- Suppression de la CPA
- Quasi fin du minimum garanti

2014



Le « travailler plus longtemps » réaffirmé

- 1 trimestre supplémentaire tous les 3 ans à partir de 2020
- 43 ans pour la génération 1973 et les suivantes

Financement par les salarié·es et retraité·es

Compensation pour les entreprises



LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !

DE MAIGRES COMPENSATIONS

2014

Salarié·es du privé

Compte pénibilité

150h/trimestre validé

Poly-pensionné·es

Périodes apprentissages

Aidants familiaux

Pour toutes et tous

Carrières longues

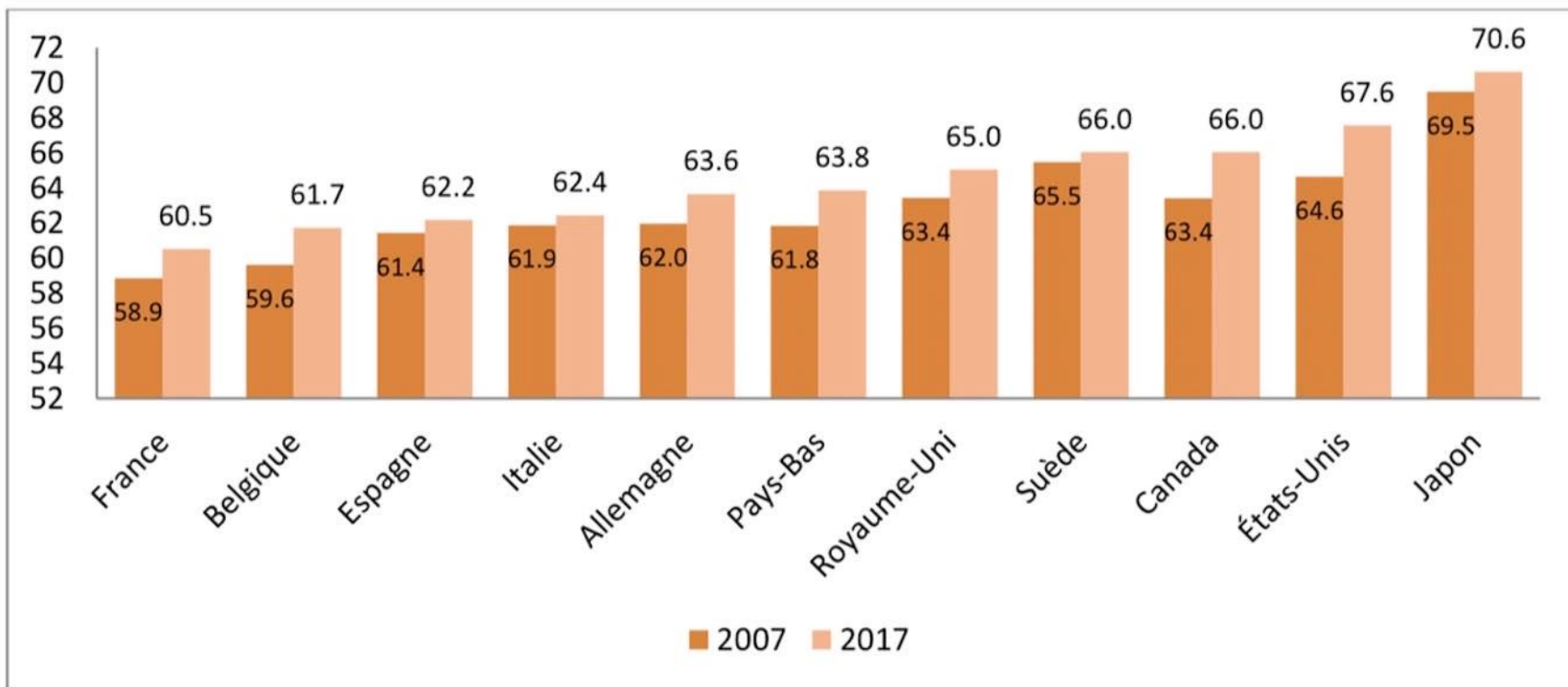
Handicap

Cumul emploi/retraite

Rachat années études

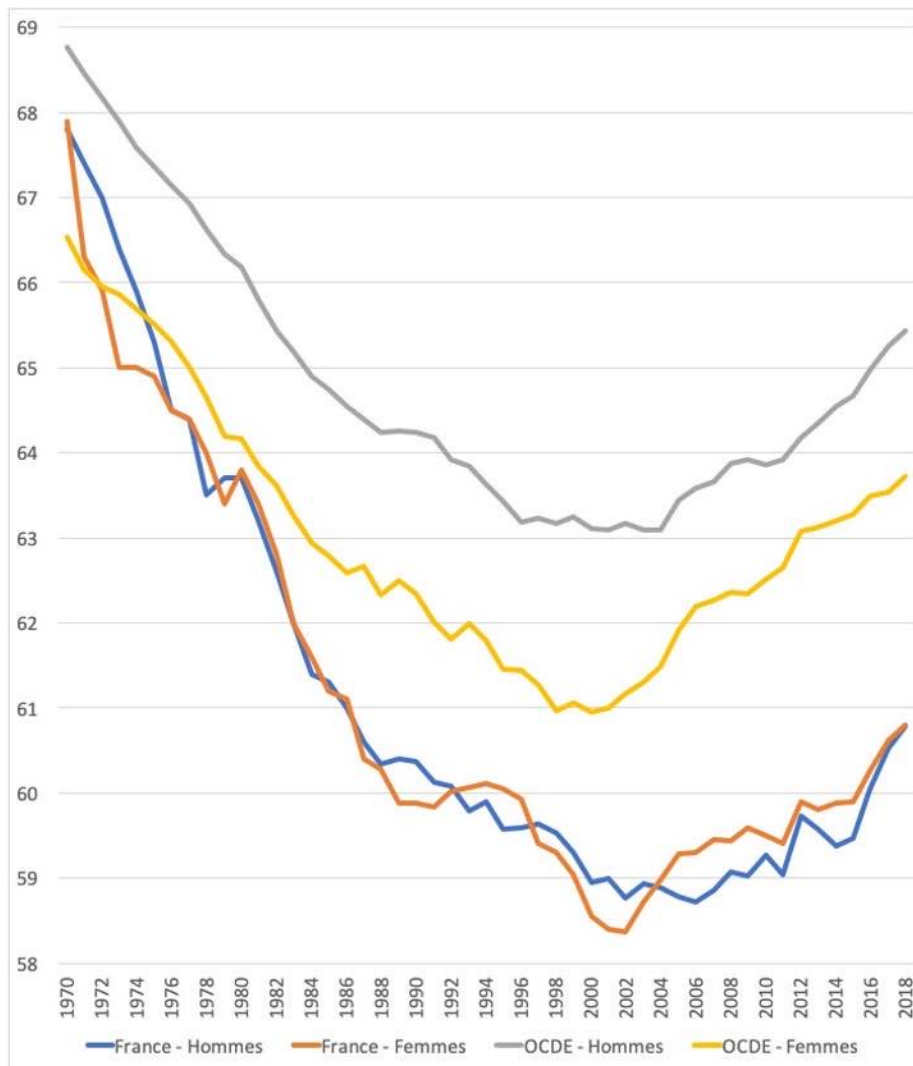
IMPACT DES RÉFORMES

Monde



DES RÉFORMES À REBOURS DE L'HISTOIRE

France



Evolution de l'âge moyen effectif de départ en retraite en France

source: OCDE

POUR LES ENSEIGNANT-ES DES ÉCOLES

En 2020, montant des pensions
brut par mois :

Pour les **femmes** :

- Moyenne : 2 594 €
- 1^{er} décile : 1 841 €
- 9^{ème} décile : 3 229 €

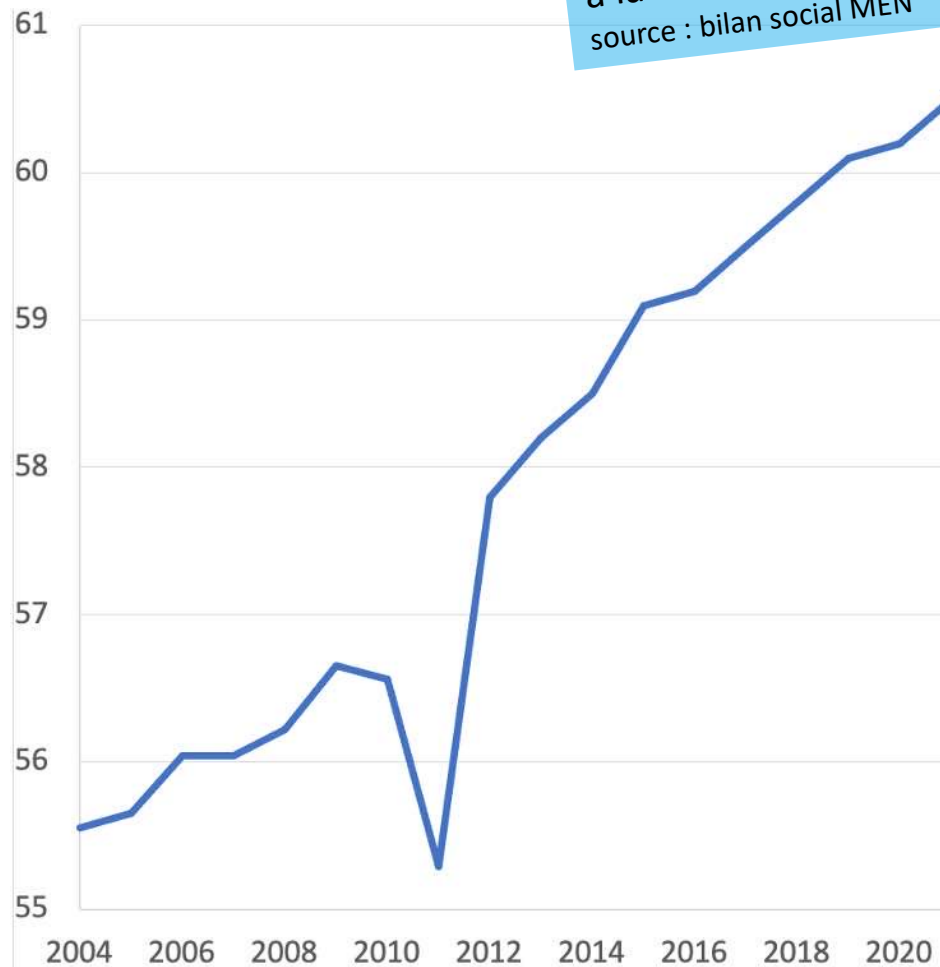
Pour les **hommes** :

- Moyenne : 2 718 €
- 1^{er} décile : 2 023€
- 9^{ème} décile : 3 394 €

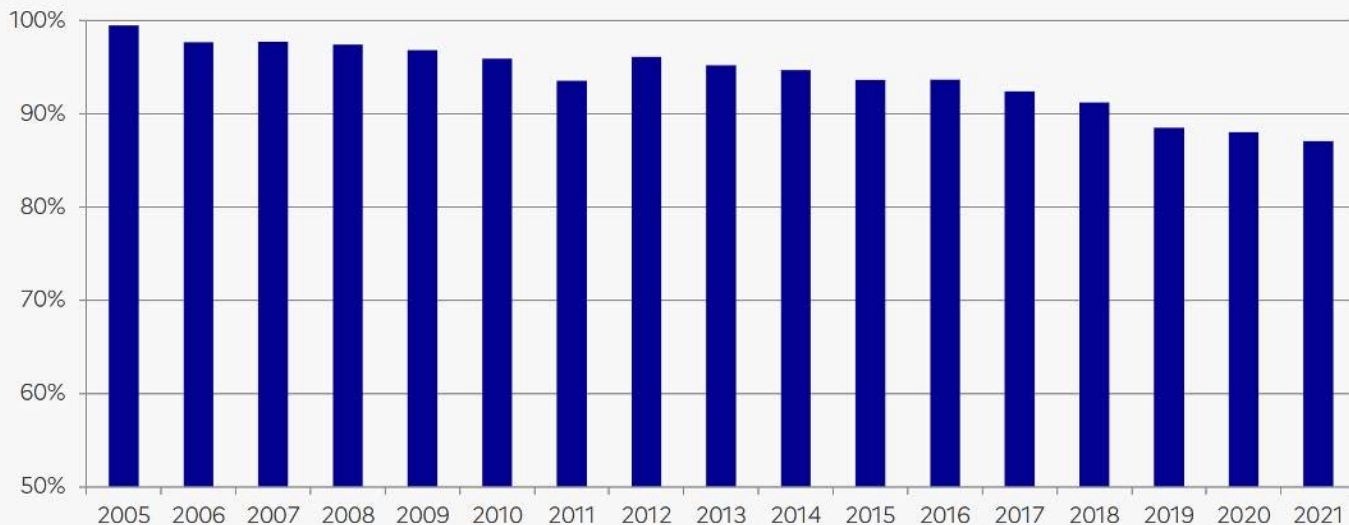
En 2021:

60,3 ans en moyenne pour les femmes

61,2 ans en moyenne pour les hommes



Enseignant·es



Part des personnes ayant 15 ans de service actif parmi les enseignants titulaires du premier degré public partis à la retraite

source: Bilan social MEN

Décote

En 2020, 34,5 % des départs à la retraite avec une décote

En 2018, 32,4%

En 2015, 6,01%

DÉGRADATION CONTINUE DES PENSIONS

Avant 2003

génération 1948 et 37 ans de carrière
2040 euros de pensions (74%)

Après 2014

génération 1973 et 37 ans de carrière
1300 euros de pensions (48%)

QUELLE RÉFORME À VENIR ?

Abandon de la retraite à points

Mais pas abandon d'une réforme

Beaucoup d'incertitudes

- Calendrier
- Modalités

Une constante

Travailler plus longtemps

Baisser les dépenses
pour les pensions

RÉFORMER POUR AMÉLIORER, OUI

Départ à **60 ans** avec **75%** et **37,5** années, sans décote ni surcote

Prise en compte **études**, stages, chômage

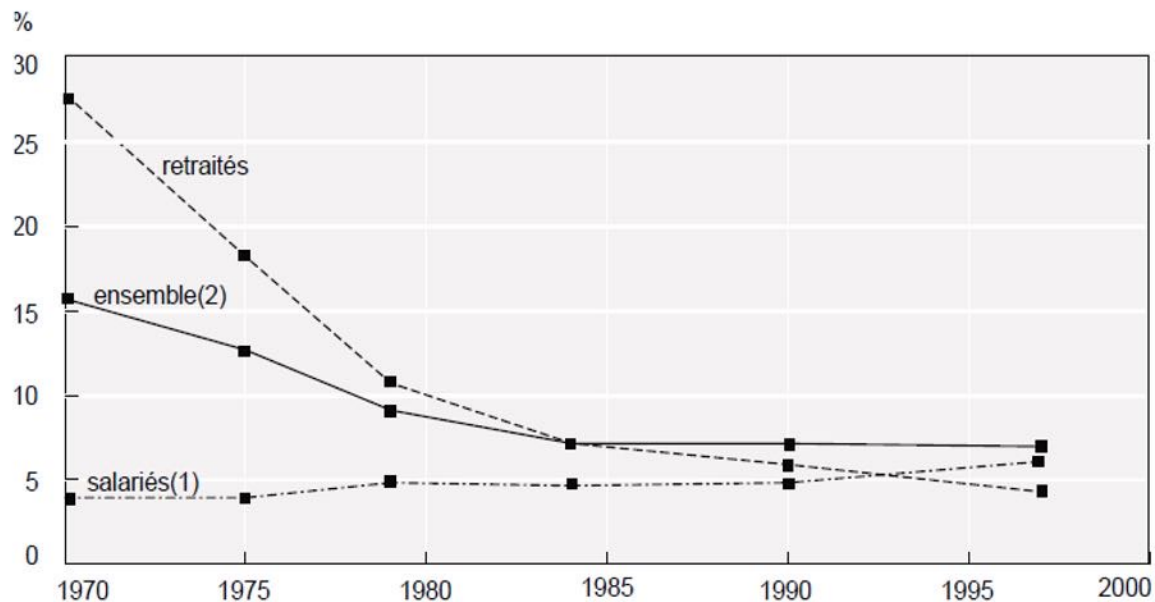
Aménagement **fin de carrière**

Droits liés aux enfants

Polypensionnés

Pensions **indexées sur les salaires**

FINANCER LES RETRAITES C'EST POSSIBLE



Evolution du taux de pauvreté

Part du PIB pour les pensions:

1960 : 4,6 %

2000 : 12,6 %

2012 : 13 %

2020 : 14,7 %

Retour sur les réformes de 1993, 2003, 2010 et assurer l'équilibre

5 points de PIB supplémentaires à l'horizon 2050

Un choix politique en agissant sur l'emploi, les salaires, la fiscalité, les exonérations...